

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT LES JOURNAUX DE PARIS.

Lyon, 5 octobre 1843.

Nos prévisions sur O'Connell se réalisent ; nous voyons les faits se développer comme nous l'avons annoncé.

O'Connell ne veut pas changer, conformément aux besoins et aux idées de notre époque, la situation de l'Irlande, avons-nous dit à plusieurs reprises ; mais il veut replacer son malheureux pays dans des conditions identiques à celles où il se trouvait avant l'union.

O'Connell n'est pas un homme de progrès, c'est un homme qui veut trouver quelques libertés à travers les institutions du moyen-âge. Il ne comprend pas que les intérêts des pauvres Irlandais sont invinciblement unis aux intérêts des prolétaires d'Angleterre et d'Écosse, qu'il y a solidarité entre eux. Ce sont plutôt de vieilles passions qu'il remue que des idées nouvelles ; c'est pour cela que nous avons laissé passer la souscription de l'Irlande sans nous y associer. Nous n'avons pas, pour notre compte, été surpris de voir O'Connell repousser les cordiales avances qui lui étaient faites par quelques radicaux de Paris : l'homme qui n'avait pas voulu faire cause commune avec les chartistes anglais ne devait pas assurément s'unir avec les patriotes français ; l'homme qui ne s'occupe que de réédifier le passé ne devait pas sympathiser avec les hommes qui ont constamment lutté contre les privilèges de toute espèce.

Les amis du progrès en France n'ont que quelques points de contact avec O'Connell : c'est en ce qui concerne la liberté ; mais la liberté n'est pas tout pour un peuple : elle n'est souvent qu'un moyen d'amélioration, sans être pour cela même une amélioration réelle dans la condition des hommes. Si nous revenons sur tout ceci, c'est que nous voudrions qu'à l'avenir on laissât la question irlandaise de côté pour s'occuper complètement de nos propres affaires. Tant qu'O'Connell dirigera l'Irlande, il continuera à la maintenir dans des voies d'agitation à peu près stériles, car il ne cesse de parler de son dévouement inébranlable à la reine et de son désir de se maintenir dans des voies pacifiques ; c'est-à-dire qu'il encense la reine, qui n'a pas cessé depuis quelques mois de déclarer le rappel une chose impossible, et en même temps il renonce vis-à-vis d'elle à tout moyen de coercition. Mais comment alors espère-t-il obtenir le rappel ? Ce n'est pas assurément par le parlement anglais.

O'Connell pouvait tout à la fois être utile à l'Irlande et à l'Angleterre : c'était en s'unissant aux chartistes anglais. En agissant ainsi, il aurait trouvé un point d'appui positif et sérieux jusqu'au sein du parlement. Au lieu de tenir dans l'éloignement, sans objet même pour l'Irlande, deux peuples dont les propres intérêts commandent l'accord, il les aurait coalisés dans un but commun, leur mutuelle émancipation. Qui a empêché O'Connell d'agir ainsi ? C'est l'affaire religieuse. Il ne veut pas agir de concert avec des protestants, comme si tous les hommes qui souffrent ne devaient pas être pour lui des frères. Mais il aime mieux caresser Rome, il aime mieux entretenir entre deux populations des ressentiments violents que de planter, en face de l'aristocratie anglaise et européenne, le drapeau de l'émancipation. Et voyez où

le conduit cette fausse situation : il vient de déclarer dans un meeting que si Henri V voulait seulement donner une charte aux Français, et s'il avait besoin pour l'aider d'une brigade irlandaise, il l'aurait en 48 heures.

Ainsi, le même homme qui naguères n'a pas voulu pactiser avec des radicaux français ose aujourd'hui nous dire que, dans le cas où Henri V voudrait nous accorder une charte, il mettrait à sa disposition une brigade d'Irlandais. On le voit, ses sympathies sont pour Henri V, le représentant de l'absolutisme.

Aujourd'hui sans doute on ne s'abusera plus sur O'Connell. Nous ne nions pas son talent, nous ne contestons pas son dévouement au peuple d'Irlande, nous le croyons même animé d'un vif sentiment de liberté ; mais nous croyons qu'il agit avec de mauvais moyens, et qu'il a trop de préjugés féodaux dans la tête pour pouvoir véritablement sauver l'Irlande. Voyez comme il la ballote, comme il l'a tient constamment en suspens devant le but qu'il semble poursuivre. Qu'attend-t-il donc ? On ne sait ; mais ce qu'il y a de positif, c'est qu'il ne veut pas les moyens qui pourraient lui faire quitter l'expectative.

En voyant les choses se développer ainsi, nous ne pouvons cesser de répéter encore que nous aimerions mieux voir O'Connell se croiser les bras et laisser en repos le peuple irlandais que de le voir s'agiter et tout agiter autour de lui sans résultat.

O'Connell, dans le même meeting où il s'est prononcé si formellement en faveur de Henri V, s'est livré contre Louis-Philippe à des attaques d'une grande violence ; il a en même temps saisi corps à corps le *Journal des Débats*, qui l'avait attaqué personnellement dans un de ses articles. Nous n'attacherions une très-grande importance ni aux attaques d'O'Connell, ni à l'article du *Journal des Débats* qui les a motivées, si ces faits ne se rattachaient, selon nous, au voyage de la reine Victoria à Eu. On a déjà dit que, dans son entrevue avec Louis-Philippe, il avait été question des affaires d'Irlande ; ce qui était une simple conjecture devient aujourd'hui une chose positive. Ainsi, à n'en pas douter, il y a eu des engagements pris de la part du roi de ne se mêler des troubles d'Irlande en aucun cas, et par conséquent de ne pas chercher à en profiter dans l'intérêt de la France ; mais si de pareils engagements ont été pris, qu'a-t-on obtenu de la reine d'Angleterre ? Voilà ce que nous serions bien aises de savoir.

En promettant à l'Angleterre notre neutralité en cas de collision, nous lui donnons des moyens de force : l'Angleterre nous en sera-t-elle reconnaissante ? Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne le pensons pas. Depuis 1830, elle nous impose toujours ses volontés ; elle nous traîne à son char en nous berçant d'une alliance réelle et solide, et jamais cette alliance n'a pu se constituer. Que les embarras qu'elle a en Irlande viennent à cesser, et à la première occasion elle nous donnera de nouvelles preuves de sa malveillance. O'Connell a parfaitement compris quelle a été la nature des engagements pris par notre gouvernement dans la question d'Irlande ; mais pourquoi nous menacer pour cela de donner son appui à Henri V ? Ne sait-il pas que la France, en 1830, a prononcé contre lui un verdict d'expulsion sans appel ?

LA VÉRITÉ SUR LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS DE GRÈCE.

Voici ce que l'on écrit de Paris, le 27 septembre, au *Bien public* de Mâcon :

« La presse française, en se réjouissant de ce que la nation grecque a enfin obtenu la constitution si long-temps promise, ne se doute guère que c'est là le plus grand échec que la politique rétrograde de M. Guizot ait obtenu à l'étranger.

« C'est à tort que l'on attribue exclusivement à l'influence des Bavaois la résistance que le gouvernement du roi Othon avait opposée jusqu'ici au vœu de la nation grecque réclamant la réalisation de promesses réitérées et formelles au sujet de la proclamation d'une charte constitutionnelle. En effet, le comte Capo d'Istria avait déjà écrit au prince Léopold de Cobourg, au moment où celui-ci avait été désigné pour occuper le trône de Grèce :

« Vous ne voulez pas, sans doute, gouverner sans suivre les formes légales et sans faire participer la Grèce à l'adoption de ces formes. Donnez-vous la peine de jeter un coup d'œil sur le deuxième décret du congrès d'Argos, et vous verrez qu'en déclarant que vous adoptez les bases posées par ce décret, vous vous réservez, en respectant tous les droits des Hellènes, la faculté de leur donner une constitution, en se conformant aux principes adoptés par le congrès d'Épidaure, d'Astros et de Trézène. »

« Plus tard, les actes de la conférence de Paros, laquelle insistait sur l'établissement d'un gouvernement représentatif en Grèce, ayant été soumis à l'empereur de Russie, celui-ci en approuva toutes les conclusions, ainsi qu'il résulte de la lettre du comte de Nesselrode au prince de Lieven en date du 26 janvier 1829.

« L'adhésion des trois puissances alliées à la forme constitutionnelle du nouveau gouvernement de Grèce résulte d'une manière officielle de l'extrait du protocole de la conférence de Londres en date du 1^{er} juillet 1830, où il est dit :

« Les trois cours se plaisent à croire que, sous les auspices du souverain futur, ces institutions, appropriées aux intérêts réels, aux besoins véritables et aux vœux légitimes de la Grèce, lui assureront un long avenir de paix, d'ordre et de bonheur. »

« Lorsque, par suite du refus du prince Léopold de Cobourg d'accepter la couronne de Grèce, la conférence de Londres arrêta son choix sur le prince Othon, le roi de Bavière prit formellement, au nom de son fils mineur, des engagements relatifs à la confection d'une charte par le congrès national de la Grèce, ainsi que cela résulte de la lettre de M. Gise, ministre des affaires étrangères de Bavière, adressée, en date du 31 juillet 1832, au secrétaire des affaires étrangères du gouvernement provisoire de la Grèce.

« Cependant les trois cours alliées pensèrent qu'au moment où le roi Othon arrivait en Grèce, les passions et les divisions intestines du pays ne permettaient pas encore de discuter des lois fondamentales avec le calme qu'elles exigent. Elles ajoutèrent que l'assemblée nationale étant elle-même déjà divisée, il n'était pas possible de déterminer une organisation politique propre à assurer l'intégrité et l'unité de l'état, si textuellement stipulées dans la dépêche du 7 mai 1832.

« On ajourna donc la proclamation d'une charte constitutionnelle à une époque plus opportune. Mais, d'après les instructions secrètes de la Russie, la cour d'Athènes faisait toujours semblant de ne plus se rappeler ses promesses, lorsqu'il y a environ deux ans la manifestation du vœu national devint si sérieuse en Grèce, que le roi Othon, pour conjurer l'orage qui s'amoncelait sur sa tête, se décida enfin à faire droit à la demande de son peuple et de lui octroyer une constitution. C'est dans ce but qu'à cette époque le prince de Mavrocordato fut chargé de la formation d'un nouveau cabinet dont le programme se basait sur l'introduction du système représentatif en Grèce.

« Vous allez vous imaginer peut-être que M. Guizot, l'homme qui en 1838 s'était mis à la tête de la coalition pour faire triompher le principe de la liberté et la vérité du système représentatif,

FEUILLETON DU CENSEUR. — 6 OCTOBRE.

PLEUREZ SUR ELLE !

(Suite.)

Huit jours après, comme le colonel allait partir, Charles Humbert vint lui faire ses adieux. M^{me} de Bermois était auprès de sa fille ; elle accueillit Humbert avec une sorte d'enthousiasme qui entraîna Bathilde, d'autant plus que rien dans les manières du nouvel ami du colonel ne put faire soupçonner qu'il eût quelque arrière-pensée coupable. Aussi, soit que Bathilde se fût avoué qu'une lutte avec un tel homme pourrait être dangereuse et qu'elle éprouvât une vive joie en s'apercevant que ses craintes n'étaient pas fondées, soit qu'elle se crût assez forte pour braver le danger, pendant tout le temps que dura cette visite elle fut bonne et charmante ; elle osa même lui dire qu'elle regrettrait que son départ rompît brusquement des relations qui auraient pu devenir si agréables, ce à quoi le colonel se hâta d'ajouter :

— Mais, comme vous ne pouvez vous enterrer vivant dans le Bourbonnais, vous serez bientôt de retour. Vous viendrez voir M^{me} de Surville, et, quand je reviendrai moi-même, je veux vous trouver l'intime de la maison.

— Voici une gracieuse invitation dont je ne pourrai peut-être pas profiter, dit Humbert avec un sourire un peu triste ; pour mon repos, pour mon bonheur, je ferai peut-être bien de m'enterrer, comme vous le dites, dans le Bourbonnais... Ma famille m'engage vivement à me fixer dans cette retraite. On dit qu'il est temps de m'occuper du côté grave de la vie.

— Et de vous marier, n'est-ce pas ? dit M^{me} de Bermois.

— Peut-être, et je ne sais si j'en suis éloigné... Ma vie est si isolée, si triste... Je n'ai aucune affection, aucun lien de famille qui m'attache à l'existence, qui me console et m'encourage... Il est si malheureux de vivre ainsi !

— Mais, monsieur, dit timidement Bathilde, ces affections que vous désirez, n'en avez-vous pas créé autour de vous ?... N'avez-vous pas des amis ?...

— Qui, oui, madame, des amis comme tout le monde en a. Des amis !... de me trouper souvent dans mon choix, parce que j'ai toujours un besoin

d'affection. Mon cœur vole au devant de ceux qui disent savoir aimer, et lorsqu'il reconnaît le mensonge, il se sent blessé profondément, mais non guéri de sa folle confiance. Je m'abandonne trop facilement à mes premières impressions, et il arrive ce que je vous dis : ou je m'égare, ou je porte mes vœux vers un but... que je ne puis atteindre, je tends les bras vers un ombre que je ne puis saisir... Voilà pourquoi je voudrais trouver dans mon pays une affection calme, raisonnée, qui m'enchaînerait et me forçât à renoncer aux rêves, aux illusions qui me l'offrent, dans l'avenir, que souffrance et malheur.

— Cela veut dire que vous êtes amoureux de quelque femme mariée, interrompit intrépidement de Surville, qui n'avait pas remarqué qu'en parlant le regard de son nouvel ami n'avait point quitté Bathilde, et que la jeune femme s'était singulièrement troublée.

— Cela veut dire, mon cher, reprit Humbert avec une légère teinte d'amertume, que tous les hommes sont fous, qu'ils ne savent point chercher le bonheur, et que lorsqu'ils savent où le trouver, ils ont précisément choisi celui qui ne peut pas leur appartenir. C'est de la démence et du malheur.

La visite de M. Humbert ne se prolongea pas ; il s'éloigna après avoir serré cordialement la main du colonel, salué M^{me} de Bermois avec une grâce parfaite et arrêté sur Bathilde un regard triste et profond qui la fit tressaillir. Lorsqu'il fut parti, le colonel ne tarit point dans les éloges qu'il accorda à son ami. M^{me} de Bermois parla de ses brillantes qualités ; elle s'était informée de lui dans le monde, et il avait une réputation sans tache. Si, à quarante ans, il était encore célibataire, c'est qu'il avait lui-même refusé les plus beaux partis. Il n'était pas de mère qui ne fût heureuse et fière de lui donner sa fille. On continua long-temps sur ce ton. Rien de plus dangereux que de tels éloges donnés par un mari et par une mère devant une jeune femme qui n'a, hélas ! qu'une triste comparaison à faire entre l'étranger ainsi prôné et l'époux auquel on a enchaîné sa vie.

Cette fois aussi, Bathilde ne pouvait se faire illusion sur les sentiments de M. Humbert, et elle se dit : Il m'aime, il souffre, il sait que je pais lui appartenir, et il n'essaie même pas une séduction dangereuse... Il me fuit, il s'éloigne et renonce à me voir. Ah ! c'est d'un noble cœur ! Il part demain... tant mieux... tant mieux, comme il le dit, pour son repos et pour son bonheur...

Un mois s'écoula fort tristement pour Bathilde. Son mari parti, sa mère

fut obligée d'aller quelque temps à Marseille près d'une sœur qu'elle aimait tendrement et qui était très-malade. Bathilde, n'ayant plus de chaperon, se condamna à une retraite absolue ; mais, dans cette solitude où nulle affection ne l'occupait, elle trouva des dangers qu'elle n'avait point rencontrés dans le monde. L'image de M. Humbert la poursuivait, et, comme il arrive presque toujours, l'éloignement grandit encore le héros de ses pensées. En vain chercha-t-elle à chasser ce souvenir ; plus elle combattit, plus il prit de force et de puissance, et elle s'en effraya comme on s'effraye d'un fait surnaturel et fatal.

Un jour que, plus triste encore que d'ordinaire, elle s'était retirée dans son boudoir, où elle recevait rarement, on annonça Charles Humbert. Elle se leva vivement en disant :

— Je n'y suis pas...

Mais Humbert parut. Elle s'arrêta interdite et tremblante. Le valet de chambre sorti. L'émotion de Bathilde était trop vive pour qu'elle échappât à l'œil d'un homme habile ; la subite rougeur de son front, l'embarras de sa contenance, tout trahissait ce qui se passait dans son cœur. Humbert avait prévu le résultat, il avait beaucoup compté sur cette absence peu prolongée, mais il fut presque surpris d'avoir si bien et si complètement réussi. Il demeura immobile, observant la jeune femme que son regard troublait encore.

— Pardon, Monsieur, dit-elle d'une voix mal assurée, j'étais souffrante, j'avais dit que je ne recevrais pas, etc...

Humbert ne l'écoutait pas, il la regardait. Lorsqu'elle s'arrêta, il ne songea pas à la tirer d'embarras ; mais, après un court silence, il dit avec une émotion qui, si elle n'était pas réelle, était du moins admirablement jouée :

— Pardon, Madame, pardon, je croyais que j'aurais plus de force, plus de courage... que je serais maître de moi... et qu'en vous revoyant... seul bonheur que j'aie ambitionné...

— Monsieur !...

— Pourquoi essayer de nous tromper, Madame ? A votre trouble, à votre embarras, j'ai vu que vous m'aviez deviné. Je ne vous ai rien dit, mais vous savez tout ce qui se passe dans mon âme... Je ne vous ai rien dit, et vous savez que j'ai fait, il y a un mois, parce que je sentais un amour tyrannique s'éveiller en moi. Vous savez que j'ai fait tous mes efforts pour vous oublier, que j'ai même songé à céder au vœu de ma famille... à me

ainsi qu'il le disait lui-même, vous allez croire, dis-je, que M. Guizot, qui, en sa qualité de ministre des affaires étrangères de France, puissance protectrice de la Grèce, avait le droit de donner des conseils au gouvernement grec, encouragea les intentions sincères du roi Othon. Il fit précisément le contraire. Il envoya M. Piscatory à Athènes pour se récrier, au nom du cabinet des Tuileries, contre les concessions que le roi Othon voulait faire aux émissaires des libéraux. Malheur à vous, disait M. Guizot au roi de Grèce, malheur à vous, si vous vous laissez entraîner à la moindre concession! Résistez toujours; et vous triompherez. Laissez crier les mécontents; quand ils seront fatigués, ils se tairont. Voilà le langage que M. Guizot tenait au gouvernement grec lorsque celui-ci se disposait enfin à remplir ses promesses. Les remontrances de M. Guizot auprès du roi Othon eurent pour résultat le renvoi immédiat du nouveau cabinet Mavrocordato. M. Guizot en fut si glorieux, qu'il adressa à ce sujet une circulaire à toutes les légations de France à l'étranger pour leur annoncer le grand triomphe que sa politique avait obtenu en Grèce, où, disait-il, la prépondérance de la France était à jamais assurée. Hélas! M. Guizot ne se doutait guère qu'il avait affaire à un des représentants les plus habiles de lord Aberdeen dans la personne de M. Lyons, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, qui, comprenant la faute énorme commise par le ministre des affaires étrangères de France, se mit immédiatement à l'œuvre pour en profiter et détruire d'un seul coup l'influence française en Grèce.

M. Lyons, après avoir, et avec raison, donné au parti libéral grec l'assurance formelle que le cabinet de Saint-James, tout en repoussant une nouvelle révolution en Grèce, appuierait cependant de tout son poids les vœux de la nation grecque pour obtenir une charte, devint l'âme et le centre des patriotes grecs. C'est lui qui organisa de longue main le mouvement qui a éclaté dans la nuit du 15 septembre à Athènes, où le parti libéral procéda avec tant de modération que pas une goutte de sang ne fut versée. C'était la condition essentielle que M. Lyons avait imposée aux patriotes grecs pour que la Grande-Bretagne intervint en leur faveur auprès du gouvernement d'Athènes.

Si vous voulez une preuve que le cabinet de Saint-James connaissait depuis long-temps les efforts des patriotes grecs pour obtenir une charte constitutionnelle, vous n'avez qu'à lire les journaux de Londres, où la révolution du 15 septembre fut annoncée dix jours avant qu'elle n'éclatât.

Personne, je l'espère, ne blâmera la conduite de M. Lyons; il serait à désirer que les ambassadeurs de France eussent toujours, comme lui, le talent de profiter si bien des fautes de leurs collègues étrangers. Il est donc malheureusement constaté que la révolution grecque est un échec politique et diplomatique pour la France; car le parti libéral qui triomphe aujourd'hui, édifié par la conduite rétrograde de M. Guizot, ne pourra s'appuyer que sur la Grande-Bretagne. Il est juste qu'il préfère la puissance qui lui a été utile, et qu'il se méfie de la France, qui lui était ouvertement hostile. Voilà à quoi aboutit cette morgue doctrinaire dont la politique consiste à mener les peuples comme des troupeaux et dont toute la sagesse se résume dans le mot *résistance*. La borne résiste aussi quelque temps aux chocs, mais tôt ou tard elle finit par être renversée.

DÉTAILS SUR LA RÉVOLUTION GRECQUE.

On savait, dit le correspondant du *Morning Chronicle*, que depuis quinze jours des préparatifs se faisaient parmi les Grecs de toutes les nuances d'opinion pour amener une crise, et l'on disait que le gouvernement pourrait fort bien ignorer ce qui allait se passer. La cour était tellement isolée, qu'elle n'apprit que vendredi dernier l'existence du complot qui devait éclater le 17. Heureusement les Grecs furent informés que le complot était découvert, et, avec cette énergie qui les caractérise, ils résolurent de faire une levée de boucliers générale, sachant que le pays les imiterait, bien que l'appui de Grigoriadis, qui devait arriver de Chalcis avec 800 hommes, dut leur manquer.

Hier 14, à onze heures du soir, Tzinos, voyant que le mouvement allait éclater, se rendit sur-le-champ au palais, où il est probablement encore en ce moment.

Ni le roi ni Tzinos ne connaissaient les ramifications du complot. Cependant le roi envoya sur-le-champ un aide-de-camp bavarois aux casernes de l'artillerie, avec ordre d'envoyer immédiatement les canons au palais.

L'officier commandant répondit qu'il n'avait d'ordres à recevoir que du gouverneur de la place. Les hommes sur qui Tzinos pouvait compter (une centaine de gendarmes) avaient cerné le jardin du chef Macrijeuni, situé près du temple de Jupiter, où, suivant les renseignements qu'il avait reçus, devait se trouver le plus grand nombre de conspirateurs.

A minuit et demi le ministre de la guerre envoya au Polonais

Kallergi l'ordre de se rendre avec la cavalerie au jardin du chef Macrijeuni pour appuyer les gendarmes. Kallergi, charmé d'avoir un prétexte de mettre ses soldats en mouvement, se rendit au jardin de Macrijeuni et plaça des troupes à une distance telle que les personnes qui s'y trouvaient les distinguaient. Après un quart d'heure, et un signal donné que tout était prêt, la cavalerie partit au grand galop et se rendit aux casernes de l'infanterie situées au centre de la ville. Les gendarmes s'étant approchés du jardin reçurent un avertissement de Macrijeuni; sur leur refus de se retirer, on fit feu sur eux: il y eut un gendarme tué et un blessé. Ce fut le signal du commencement de la révolution. Le roi Othon était à son balcon, croyant que les gendarmes qui avaient cerné le jardin avaient suffi pour forcer ceux qui s'y trouvaient d'y rester. Tout-à-coup des acclamations parties du centre de la ville lui prouvèrent le contraire. Kallergi avait harangué la troupe. De toutes les maisons étaient sortis des hommes armés, prêts à combattre pour la liberté: il n'y avait plus d'adversaires.

On marcha droit au palais. L'artillerie quitta ses casernes en suivant la même direction. En moins d'un quart d'heure, l'immense esplanade qui est devant le palais se trouva couverte par l'élite de la nation grecque, composée des membres du conseil d'état, des généraux, de la troupe et des citoyens. Le roi Othon était au balcon de son palais de marbre avec le Bavaurois Hess et le monstre Tzinos, prêtant l'oreille à la musique de son orchestre bavaurois, qui, par ordre des Grecs, régalaient S. M. de la *Marseillaise* et de la *Parisienne*. Le seul acte de folie qui eût pu amener l'effusion du sang fut commis par le ministre de la guerre, Kezo-poulo, qui, se présentant à Kallergi, lui avait ordonné de retirer les troupes. Kallergi lui répondit par les expressions les plus énergiques que le dédain pût fournir. Des gardes furent placés devant les hôtels des autres ministres, qui dans tout autre temps auraient été mis à mort pour avoir osé soutenir l'ancien système. La première personne qui se présenta au palais fut M. Hess, qui adressa la parole à Kallergi d'une manière fort impertinente. Ce lui-ci se borna à lui dire: « Vous êtes un drôle, et vous êtes cause que le roi se trouve dans cette position. Retirez-vous, sinon j'ordonne à mes troupes de vous fusiller. Je ne veux pas m'humilier en parlant à un Bavaurois. » Le roi fit quelques pas en avant et dit: « Colonel Kallergi, est-ce là le calme que vous m'aviez promis de garder? Retirez-vous; je conférerai demain avec vous. » La réponse de Kallergi fut à la fois digne et énergique: « Il ne s'agit pas, dit-il, d'être calme. Nous avons à régler ici une affaire qui dure depuis dix ans, et nous ne voulons pas attendre jusqu'à demain. »

Le colonel continua à parler à Othon avec fermeté, et le roi, voyant qu'on l'abandonnait, fut obligé de donner sur-le-champ une constitution au peuple.

Dans quel sens s'est fait le mouvement? Cela est important à savoir. Le *Bien public* publie à ce sujet des explications et des interprétations que nous répétons, la Grèce, qui n'est que médiocrement satisfaite d'Othon, pouvant d'un jour à l'autre s'en priver, et cet événement pouvant donner lieu à une perturbation dont il est bien de constater dès maintenant les causes premières.

On sait qu'au moment où la révolution grecque a éclaté, la conférence de Londres avait fait remettre au roi Othon un protocole au nom des trois puissances.

Un journal allemand nous fait connaître le teneur du protocole: « La conférence demandait au gouvernement grec: 1° le paiement des intérêts de l'emprunt de 60 millions de francs avec ce qui est dû pour l'amortissement; 2° le paiement exact des intérêts, alors même que l'amortissement devait être différé pendant quelque temps; 3° l'emploi à cet effet des revenus des douanes, du timbre, des salines, etc., etc. »

Pour atteindre ce but, les ambassadeurs conseillaient au roi, dans leur note collective: 1° de renvoyer du service de l'état tous les étrangers, et d'organiser l'administration sur un pied plus économique; 2° de convoquer une assemblée nationale qui, continuant l'œuvre des assemblées de Napoli de Romanie et de Pronia, travaillerait à rétablir le crédit national. »

Paris, le 2 octobre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE, DU CENSEUR.)

Nous avons cru que la visite de la reine Victoria à Eu n'avait eu d'autre résultat qu'un peu de bruit pour rien. Mais voici que la rencontre de lord Aberdeen et de M. Guizot vise à être un événement politique. Du moins c'est le *Sixième* qui nous donne cette nouvelle.

« On commence, dit-il, à s'entretenir dans le monde diplomatique d'un projet auquel le ministère du 29 octobre attache la plus grande importance, et que M. Guizot croit être à la veille d'accomplir: il s'agit d'une étroite alliance entre la France, l'An-

gleterre et l'Autriche, alliance qui serait à la fois une précaution et une menace à l'adresse de la Russie. On se flatterait d'avoir ainsi renversé l'œuvre de lord Palmerston et de retourner le trait de juillet contre la puissance qui l'avait provoqué. »

Si ce traité, dont les bases paraissent avoir été définitivement arrêtées dans l'entrevue du château d'Eu, et qui n'attend plus, à sa maturité, les journaux ministériels ne manqueraient pas de nous représenter M. Guizot comme un grand homme; ils le féliciteront d'avoir pu réaliser une politique qui fut le rêve de M. Talleyrand, et à laquelle ce diplomate avait peut-être renoncé sur la fin de ses jours, moins par conviction que par dépit. »

Les politiques ne vont pas manquer de s'emparer de cette nouvelle qu'ils ne devraient accueillir qu'avec la plus grande défiance. Ils ajouteront, pour donner de la créance à ce bruit, que l'empereur Nicolas n'est pas allé pour rien à Berlin, et qu'il a dû sentir la nécessité d'une alliance défensive.

Hier au soir on nous a dit en plusieurs endroits que des rassemblements avaient eu lieu aux fortifications. Nous avons cherché à savoir aujourd'hui si ce bruit était fondé, mais on ne nous l'a pas confirmé, et nous ne le mentionnons que pour ce qu'il vaut, c'est-à-dire comme le témoignage des préoccupations et des craintes du public.

Une note offensante pour M. Sidney Renouf, rédacteur de la *Patrie*, a paru dans la *Réforme*; une note semblable a paru simultanément dans le *Commerce*. M. Sidney a demandé à ces journaux des explications catégoriques. Rien n'était terminé ce matin. Nous espérons que cette affaire se terminera par les voies conciliatrices, et qu'on restera sur le terrain pacifique de la discussion.

Bulletin de la Bourse de Paris du 2 octobre 1843.

La bourse a commencé avec apparence de hausse. Avant l'ouverture, la rente était très-demandée à 81 67 1/2, et le premier cours au parquet a été 81 70; ensuite la rente a été offerte à 81 70, elle a fléchi, et la baisse s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse.

Le dernier cours a été 81 40 au parquet, et celui de la cote 81 45.

On parle de nouveau de l'emprunt.

Cinq pour cent.	120 65	Trois pour cent belge.	110 50
Quatre et demi pour cent.	100	Banque belge.	770
Quatre pour cent.	105 50	Caisse Lafitte.	1102 50
Trois pour cent.	81 40	—	—
Actions de la Banque.	3285	—	—
Obligations de Paris.	—	—	—
Rentes de Naples.	107 80	Paris à Rouen.	702 50
Etats Romains.	106 0/0	Paris à Orléans.	650
Dettes actives d'Espagne.	27 1/2	Rouen au Havre.	552 50
Cinq pour cent belge.	106 1/2	Strasbourg à Bâle.	187 50

CHEMINS DE FER.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Depuis quelques jours nous recevons d'Espagne des dépêches télégraphiques que nous daignons à peine copier; elles sont empreintes d'un esprit qui trahit trop les antipathies de notre gouvernement. Il y a huit jours, on nous disait qu'Atmeller était battu, que la défense du gouvernement contre Barcelonne était renforcée, et que les *brouillons*, malgré leurs fanfaronnades, allaient être mis à la raison. Il semblait qu'il ne s'agit que d'un soulèvement d'une poignée d'hommes, et que Prim, dût, avec quelques cartouches, en venir à bout sur-le-champ. Cependant Barcelonne se défend toujours, Saragosse est toujours pour la junte centrale, et la maxime durer *est avoir raison*, de notre gouvernement, est prise au sérieux par un bon nombre de localités, soit dans la Catalogne, soit dans l'Aragon, soit dans d'autres provinces et à Madrid.

A Madrid, l'agitation n'est pas calmée; mais c'est l'état à peu près normal de cette ville. Une dépêche nous annonçait ces jours-ci de nouvelles arrestations; nous lisons à ce sujet dans l'*Eco del Comercio* du 26 septembre:

« Il est minuit; on remarque beaucoup de mouvement parmi les troupes. Des patrouilles imposantes de cavalerie parcourent les rues. Les officiers d'état-major se croisent, et les officiers sont appelés. On parle de nouvelles arrestations. On dit que le gouverneur veut partir et qu'une presse de campagne a été disposée pour le suivre. On a fait courir le bruit que M. Lopez avait donné sa démission et qu'il était retenu de force au ministère. »

« Aujourd'hui 26, dit l'*Espectador*, M. Caballero part pour l'Aragon; il emporte... une imprimerie ambulante... »

Ainsi, c'est surtout avec le *canon de Gutenberg* qu'on guerroye en Espagne. C'est un hommage rendu à la prépondérance des idées au dix-neuvième siècle; mais peut-on appeler *idées* ce qui fait le fonds des proclamations espagnoles?

On lit dans le *Constitucional* de Barcelonne:

« La junte suprême a découvert une conspiration qui avait pour but de s'emparer de Barcelonne. Nous croyons que M. Gi-

marier... et que, malgré sa jeunesse et ses charmes, celle que l'on me destinait ne m'a inspiré que de l'indifférence, et je dirais presque de la haine... Vous savez enfin que, las de cette lutte inutile, sentant mon amour grandir dans la solitude, je n'ai pas eu le courage de ma vertu... j'ai trouvé le supplice trop grand... que je suis revenu avec le seul espoir de vous voir, avec la ferme volonté de vous cacher ce secret, le bonheur et le malheur de ma vie... et que cette fois encore, trop faible contre la passion, j'ai failli et je vous ai dit: Je vous aime!

Ah! Monsieur, dit Bathilde en essayant de cacher sous les dehors d'une dignité froide la dangereuse agitation qui était en elle, comment ai-je donc autorisé une telle offense, et qu'espérez-vous d'un aveu qui me blesse?... »

Ce que j'espère?... rien, Madame... rien. Je ne vous demande rien, que de vous laisser aimer avec respect, avec adoration... Je n'attends rien... que l'immense bonheur de vous voir chaque jour, d'entendre le son de votre voix, de voir votre regard s'arrêter sur moi... dût-il être froid et sévère comme il est en ce moment... Oh! ne vous détournez pas, Madame! c'est un si triste bonheur que je vous demande... mais enfin c'est un bonheur auprès des souffrances que j'ai subies loin de vous.

Monsieur... je ne puis écouter plus long-temps un tel langage...

Et pourquoi, Madame? qu'a-t-il d'offensant? Lorsqu'un malheureux vient vous conter ses douleurs, vous confier leur récit, quel qu'en soit le sujet, trouvez-t-il le moyen de vous blesser? Vous l'écoutez, et vous laissez tomber sur lui un regard de pitié, une parole consolatrice. Moi, je ne vous demande même pas cette parole bienveillante qui me rendrait si heureux!... Et pourtant suis-je coupable, Madame? Est-ce un crime de vous aimer parce que d'autres liens vous enchaînent? Ces liens, les savais-je lorsque je vous vis pour la première fois, lorsque, dans cette foule que j'ai bénie et maudite mille fois, mon regard rencontra le vôtre? De ce moment, je fus seul avec vous; je ne vis plus ni le monde qui nous enveloppait, ni le cortège qui s'avancait; je n'entendis plus ni les cris d'enthousiasme, ni les cris d'effroi; je ne vis que vous, je veillai sur vous: votre vie était devenue la mienne. Toutes mes pensées, tous les élans de mon cœur furent avec vous, et quand je m'élançais pour vous protéger, lorsque je sentis votre bras presser le mien... fou que j'étais!... je crus qu'une même pensée nous avait unis... je crus que j'étais aimé!

Ah! monsieur! — Je m'étais trompé, je le sais bien, madame... mais ne me faites pas un crime de ce moment d'erreur... Si vous saviez tout le bonheur qu'il m'a donné pendant quelques heures!... Quand je sus qu'un plus heureux

possédait le trésor que j'avais rencontré, quand il me fallut renoncer à ces délicieuses espérances qui m'avaient bercé, j'eus un moment de souffrances inouïes. Je vous avais revue alors; je savais que votre âme était plus belle encore que votre céleste regard ne me l'avait révélé... J'avais senti que cet amour déciderait de toute ma vie si je ne parvenais à le vaincre, et j'essayai de fuir... Je ne fuirai plus, madame... j'ai trop souffert... Je ne combattrai plus cet amour... il est ma vie. Seulement, si vous l'exigez, je le renfermerai dans le fond de mon cœur, et mes yeux seuls pourront, si vous les interrogez, vous dire de quelles angoisses je paye le bonheur de rester près de vous.

Ah! monsieur, dit Bathilde en détournant les yeux sans pouvoir cacher entièrement son trouble, pourquoi vous trouvez-je si coupable... quand j'aurais voulu vous savoir, plus qu'un autre, irréprochable!

Plus qu'un autre?... — Oui, monsieur... car enfin je ne pouvais oublier que vous m'aviez sauvé d'un grand danger. C'était un lien entre nous. L'estime que ma mère avait pour vous, l'affection de mon mari, tout m'autorisait à vous traiter en ami, en frère. Ne m'est-il pas bien pénible d'être obligée de revenir sur de pareils sentiments, et de trouver celui que je croyais digne de toutes mes sympathies... jouant le rôle de séducteur... trompant la confiance de mon mari, et...

Ah! madame! madame!... laissez à des femmes moins pures et moins sûres de leur vertu ces grands mots qui ne trouvent point ici leur application. Je ne cherche pas à vous séduire; je vous dis: Je vous aime! Je vous le dis du fond du cœur; c'est un cri de vérité qui, malgré moi, s'échappe de mon âme. Quant à la confiance de votre mari, ne la trouvez-vous pas bien banale pour que je me croie enchaîné par elle? Cette confiance, il l'accorde à tout le monde. Pourquoi me parlez-vous de lui, madame? Comment voulez-vous que son souvenir arrête un aveu sur mes lèvres? N'est-il pas l'époux modèle que tous les amants voudraient rencontrer? Ne vous laissez-t-il pas toujours seule, exposée à toutes les tentatives amoureuses? Vous si jeune et si belle, ne vous livre-t-il pas, si vous n'aviez votre propre vertu pour vous défendre, au premier séducteur adroit? N'est-ce pas lui qui m'a ordonné de venir près de vous, de ne pas vous quitter? N'est-ce pas lui qui m'a dit que j'étais le seul de ses amis que vous ayez accueilli avec bonté?

Assez, monsieur, assez... et si vous croyez me plaire en me montrant M. de Surville comme un mari ridicule...

Dieu m'en garde, madame... Je veux seulement vous prouver que je n'abuse pas de ma situation, que c'est elle au contraire qui me conduit,

Je veux vous prouver que je ne mérite ni vos dédains, ni votre colère... et plus tard peut-être m'accorderez-vous un pardon...

Ah! tenez, monsieur Humbert, croyez-moi, si tout ceci n'est pas une comédie comme les hommes en jouent souvent auprès des femmes qu'ils supposent faibles et crédules... si par malheur cet amour est sincère... eh bien!... cessez de me voir... le temps, l'éloignement...

Je vous ai dit, madame, que le temps et l'absence n'avaient pu rien contre cette passion profonde...

Eh bien! monsieur, si ce n'est par prudence pour vous, que ce soit par respect pour moi.

Eh! madame... mon respect est grand... mais moins grand que mon amour... moins puissant que la douleur quand je suis loin de vous.

Ainsi, monsieur, si c'était une prière que je vous adresse?

Je pourrais croire que... vous me craignez.

Ah!... assez, monsieur! De ce moment je vous laisse maître de chercher ou de fuir les occasions de me voir; seulement, j'espère que cette conversation sera la dernière sur un pareil sujet.

Je tâcherai, madame, de vous obéir.

Comment! vous ne promettez pas?... »

Quoi donc, madame? de vous taire un secret que vous savez? A quoi bon? D'ailleurs je vous promettrai d'imposer silence à mes lèvres; mais près de vous, selon ma volonté, mes yeux resteront-ils muets? Quand d'un mot vous pouvez me rendre heureux ou malheureux; quand il suffira d'un de vos regards pour faire rayonner ou pour assombrir mon front; quand vous me verrez trembler à votre approche, au frolement de votre robe, au son de votre voix, comme je tremblais ce soir... ne sera-ce pas là un aveu de tous les instants que je ne puis promettre de ne pas vous faire?

Mais alors, monsieur...

Alors, madame, prenez le parti le plus sage, le plus humain: feignez de tout ignorer. Laissez-moi le discret bonheur que je me suis fait. Ignorez-les donc pour ne pas me les ravir. Vous êtes la réalisation des rêves de toute ma vie; vous êtes encore pour moi un idéal, un ange placé entre la terre et les cieux. Laissez-moi donc mes illusions, mes croyances, et que madame de Surville reste neutre du moins quand il s'agit du bonheur ou du malheur d'un homme dont tout le crime sera de lui être toujours dévoué.

M^{me} CLÉMENTINE LALIRE.
(La suite à un prochain numéro.)

chef politique, dirigeait de Gracia ce plan infernal. Les trapeurs sont entre les mains de la commission militaire, qui passera comme ils le méritent. Les conspirateurs comptaient sur l'appui des hommes des présides. »

Le Constitutionnel enregistre toutes les villes qui ont adhéré à la jonction centrale, et la sérénité qui règne dans les récits du journal contraste avec les dépêches qui nous présentent Barcelonne comme déjà presque rentrée dans les mains de Prim et du pouvoir central.

— A ce qui précède sur l'agitation de Madrid nous ajoutons les détails qui suivent et qui sont extraits d'une lettre particulière : Hier 25, à près de minuit, l'autorité militaire a mis les troupes en mouvement. Le général Concha s'est établi à la Puerta del Sol, pendant que le général Narvaez parcourait les divers quartiers de la capitale. L'autorité avait reçu l'avis qu'aujourd'hui, dans la matinée, un mouvement devait éclater. Le projet était de s'emparer de quelques églises et de sonner le tocsin. Le feu aurait été mis en même temps à plusieurs maisons dans des quartiers diamétralement opposés. Pendant que les troupes se seraient dirigées sur les lieux théâtre de ces incendies partiels pour porter des secours, les conjurés auraient mis le feu aux casernes.

Les églises ont été occupées militairement, et le battant de toutes les cloches a été enlevé par précaution. Les conjurés ont dû renoncer à leurs desseins. Des arrestations ont eu lieu. On assure qu'une découverte importante a eu lieu, celle d'un dépôt d'armes à feu. »

On lit dans le Constitutionnel :

Le ministre a pris sur lui de faire construire auprès du château de Vincennes divers bâtiments pour un régiment d'artillerie et pour des magasins à poudre, le tout environné d'une enceinte bastionnée, sans terrassements, d'un développement de 1,700 m. Pour exécuter ce travail, 2 millions ont été pris sur le fonds de 140 millions du crédit des fortifications, qui avait déjà supporté une dépense additionnelle de 4 millions pour le fort d'Aubervilliers. Ces travaux de Vincennes ont coûté en tout 6 millions environ, pris en partie sur le crédit des fortifications, comme nous venons de le dire, en partie sur le fonds de 74 millions des travaux extraordinaires.

La chambre a paru donner un bill d'indemnité au ministre par son vote de la session dernière. Le Journal des Débats parle tant qu'on veut sur tout cela.

Mais il y a un autre projet qui a reçu par l'abandon des arbres un commencement d'exécution dans une autre partie du bois de Vincennes, non loin de la porte Saint-Maur, à une demi-lieue du château de Vincennes.

Voici en quoi consiste ce projet, sur lequel le National a reçu des informations incomplètes et inexactes en quelques points.

166 hectares de terrain seront couverts par les travaux suivants : d'abord une vaste enceinte bastionnée ayant un développement de douze fronts, sans terrassements pour plus d'économie, contiendra d'immenses bâtiments pour une fonderie de canons, une manufacture d'armes, un arsenal d'artillerie, un arsenal du génie, un arsenal des équipages militaires et un quartier d'artillerie. A côté de cette enceinte sera construite une petite citadelle ayant cinq fronts, ce qui fait en tout dix-sept. Il avait été d'abord question d'ajouter aux bâtiments que nous venons d'énumérer un magasin à fourrages et un établissement pour la manutention des vivres, afin de tout centraliser ; mais, sur l'observation judicieuse qu'un magasin à fourrages était mal placé à côté d'une fonderie, les fourrages et la manutention des vivres ont été destinés à la petite citadelle.

La dépense, grâce à l'économie du terrassement, ne s'élèvera qu'à 25 millions environ.

Le nom même de ce vaste groupe de bâtiments est trouvé. Cela s'appellera, non la villa Saint-Maur, selon le premier projet, mais Canonville, c'est-à-dire la ville du canon, à moins qu'on ne choisisse encore un autre titre, comme la chose arrive quelquefois pour les pièces nouvelles.

Es-ce clair ? »

On lit dans la Patrie :

Un journal ministériel a annoncé que les comtes Lovatelli et Rasponni fils, de Ravenne, compromis dans la dernière affaire de Bologne, sont arrivés à Paris.

Nous sommes en mesure de compléter et de rectifier cette nouvelle. Il est vrai que MM. les comtes Lovatelli et Rasponni sont arrivés à Paris il y a environ quinze jours ; il est vrai que plusieurs de leurs compatriotes ont dû, comme eux, passer à l'étranger ; mais nous devons faire observer que ces personnes ont quitté les états romains, les unes avant que les bandes armées se fussent mises en campagne, les autres tout au commencement des événements de Bologne. En voici le motif.

Le mouvement de Naples n'ayant pas éclaté, l'on a pensé que toute tentative de la part des légations, exposées à l'invasion immédiate des troupes autrichiennes, serait imprudente et fatale. D'un autre côté, la police papale connaissait les projets des patriotes, et les personnes qui étaient compromises vis-à-vis du gouvernement par la vivacité de leurs opinions libérales ont été obligées de s'éloigner du pays pour attendre une meilleure occasion.

Une partie cependant, la partie populaire, des patriotes de Bologne ne jugea pas les choses de la même façon. Ils se jetèrent en bandes armées sur les montagnes de la province, et, suppléant au nombre par l'énergie de l'action, cherchèrent à réaliser un mouvement révolutionnaire.

Ces bandes tiennent la campagne depuis un mois et demi ; mais depuis l'échec qu'un autre corps révolutionnaire, sorti de Bologne le 8 septembre, a essuyé à Imola, le moral de ces guérillas a beaucoup souffert. Il est même à craindre que si les patriotes de la Romagne ne secondent pas activement le mouvement, cette tentative soit bientôt entièrement comprimée. En attendant, une cinquantaine d'individus arrêtés ont été envoyés au fort de San-Las. »

On lit dans un journal :

Voici un fait qui doit exciter au plus haut point l'attention publique :

La cour des comptes vient de reconnaître de grands désordres dans la comptabilité générale des finances pour l'exercice de 1842, notamment dans les dépenses diverses de chaque comptable. Des pièces auraient été perdues ou altérées de manière à rendre la vérification impossible. On assure que le ministre des finances, à qui ces faits ont été signalés pendant son séjour à Eu, ayant immédiatement envoyé ordre de suspendre un des employés supérieurs du ministère, auteur présumé de tous ces désordres, un de ses parents, plus haut placé dans l'échelle administrative, aurait obtenu l'annulation de cet ordre, et, ainsi que cela se passe dans ce monde où les petits paient toujours pour les grands, les employés subalternes auraient été, pour disculper ces hauts

personnages, accusés de négligence, de paresse et d'incapacité.

» Nous savons qu'une lettre signée par deux cent cinquante employés environ a été adressée au ministre des finances ; on lui a exposé que les désordres signalés pour l'année 1842 sont peu de chose si on les compare aux désordres déjà existants dans la gestion de 1843. La création d'un grand nombre de chefs adjoints qui jettent la perturbation partout, l'introduction au ministère d'un chef destitué pour incapacité d'une petite recette de douanes, l'impudeur avec laquelle ce chef a mis de côté tous les employés capables, sans égard aux droits acquis, pour placer de très-jeunes gens, fils de députés, à la vérité, et dont la protection doit le couvrir au besoin, tous ces faits découragent les vieux employés qui, après quarante ans de service, voient leur avenir compromis ou perdu, et jettent dans les travaux un désordre et un laisser-aller effrayants pour tout autre que pour ce chef, qui a porté au ministère son incapacité notoire.

» En résumé, le favoritisme dans cette seule branche de l'administration coûte à l'état plus de 200,000 fr., et les anciens employés se découragent en voyant le népotisme leur enlever toute chance de succès. »

En matière d'expropriation pour cause de fortifications, le domaine de l'Etat ne peut prendre possession des terrains appartenant au propriétaire dépossédé qu'à la charge de consigner une indemnité provisionnelle affectée à la garantie des droits de celui-ci, et représentant : 1° le préjudice de la déposition des terrains nécessaires aux travaux ; 2° celui de la dépréciation résultant des servitudes légales établies dans la zone militaire. (Art. 10 de la loi du 30 mars 1831.)

Cette décision, qui intéresse au plus haut point les propriétaires voisins des fortifications, vient d'être rendue par le tribunal civil de Versailles statuant, par suite du renvoi ordonné par un arrêt de la cour de cassation du 5 juillet 1842, sur la demande de M. de Saint-Albin contre le domaine de l'Etat.

Nos lecteurs se rappellent que M. de Saint-Albin, propriétaire d'une pièce de terre située entre le Petit et le Grand-Montrouge, et sur laquelle existent aujourd'hui des travaux de fortifications presque achevés, se vit dépossédé par l'administration militaire en vertu d'un jugement du tribunal de la Seine du 26 mars 1842.

M. de Saint-Albin se pourvut contre ce jugement par le motif que le juge commis par le tribunal, en exécution de l'art. 3 de la loi du 30 mars 1831, n'avait pas assisté à toutes les opérations de l'expertise. Sur ce pourvoi intervint, à la date du 5 juillet 1842, un arrêt de la cour suprême qui cassa et renvoya les parties devant le tribunal de Versailles.

Le tribunal a prononcé la déposition des terrains, à la charge par l'administration de consigner l'indemnité provisionnelle, fixée à la somme totale de 49,782 fr. 79 c., dans laquelle entre celle de 10,000 francs pour la garantie relative à la dépréciation résultant des servitudes légales dans la zone militaire, réserves étant faites au profit de M. de Saint-Albin de l'action en dommages-intérêts pour occupation antérieure à la prise de possession résultant du présent jugement.

Chronique.

LYON.

On lit dans un journal ministériel de Paris :

« M. Cabet a pris place, à Lyon, à plusieurs banquets communistes où l'on comptait déjà, dit-on, huit cents convives. »

Ce fait est complètement inexact.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi, un incendie s'est manifesté, à une heure du matin, au 2^e étage d'une maison, rue de la Gerbe, portant le numéro 15. Des secours assez prompts ont été apportés pour empêcher de grands dommages. Un magasin d'équipements militaires a néanmoins été consumé. On n'a heureusement à déplorer aucun accident fâcheux. On dit que la maison est assurée, et l'on ignore encore quelles ont été les causes de cet incendie.

— M. Robin, l'habile prestidigitateur, continue d'attirer la foule au petit théâtre de la galerie de l'Argue.

— Nous recevons des plaintes d'un honorable négociant de la rue des Capucins sur la manière dont se font les recettes de la banque. MM. les garçons ne se gênent pas pour se présenter pour recevoir dès sept heures du matin et souvent entre deux et quatre heures de l'après-midi, quoiqu'ils sachent très-bien qu'il est d'usage à Lyon de n'ouvrir la caisse que de neuf à une heure et de quatre à sept. Faute de paiement, ils laissent le bulletin de la banque, et comme ces messieurs ne savent pas ce que c'est que de se présenter deux fois pour le même billet, il en résulte que le négociant est obligé de porter à la banque l'argent dont il devait s'acquitter à son domicile. On comprend tout ce que ces déplacements et ces pertes de temps ont de désagréable ; aussi il suffira, nous l'espérons, que M. le directeur de la banque soit instruit de l'existence d'un abus si contraire aux mœurs commerciales de notre ville, pour qu'il ne se renouvelle plus à l'avenir.

— La première représentation des *Martyrs* a eu lieu hier devant un public nombreux. Cette belle œuvre de Donizetti a obtenu un grand et légitime succès. Les beautés que renferme cette partition, le talent des artistes, la richesse des décors et de la mise en scène, assurent à cet opéra de nombreuses et fructueuses représentations.

— Le prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation, a été arrêté le 30 septembre, pour les sept départements dont Lyon est l'un des marchés, à 22 fr. 57 centimes.

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des Soies de Lyon pendant le mois de septembre dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :	
319 balles ou parties d'organsin, pesant ensemble	27,988 kil.
364 — — de trame —	22,119
204 — — de grège —	16,361
36 — — de soies div. —	1,424
44 parties de bobines pleines ou vides.....	319

967 numéros placés, et en poids total net..... 68,211 kil.

BULLETIN DES SOIES.

Le calme dans les transactions en soies que nous avons signalé dans notre précédent bulletin continue à régner sur les marchés de la Drôme et de l'Ardeche. Les prix n'en éprouvent cependant aucune défaveur ; ils se maintiennent élevés. En voici la cote :

Vendredi 29 septembre, à Romans, il s'est fait peu d'affaires en soies grèges ; néanmoins les prix étaient bien tenus :	
14/16 d. soies ordinaires, le demi-kil.,	29 à 29 50
12/14 d. soies courantes, —	29 50 à 30
12/14 d. soies choisies, —	29 à 29 50

A Aubenas, le 30 septembre, le marché n'a pas été bien animé, les soies grèges étaient bien tenues ; il y a eu peu de variations du dernier marché.

12/13 d. soies ordinaires, le demi-kil.,		30 à 30 50
11/12 d. soies courantes, —	—	28 50 à 30
9/10 d. — — — — —	—	30 à 30 25
9/10 d. — — — — —	—	30 50 à 30 75
9/10 d. — — — — —	—	30 60 à 30 90
9/10 d. — — — — —	—	30 75 à 31
9/10 d. — — — — —	—	30 50 à 31
9/10 d. — — — — —	—	31 à 31 50
9/10 d. — — — — —	—	31 25 à 31 75
9/10 d. — — — — —	—	31 50 à 32

Soies de filature à vapeur :		
12/14 d. 4/5 cocons, —	—	33 à 34
12/10 d. 5/6 — — — — —	—	35 50 à 34 50
9/10 d. 3/4 — — — — —	—	34 à 34 50
9/10 d. 3/4 — — — — —	—	34 50 à 35

A Avignon, comme dans nos contrées, le calme continue ; les fileurs n'en font pas moins bonne contenance, certains qu'ils sont du peu d'importance de ce qui reste en marchandise courante. Jusqu'à ce jour, le cours a conservé son équilibre.

Au dernier marché de Cavailon les affaires ont été peu actives ; les prix ont roulé de 57 f. 50 c. à 60 f. le kilogramme pour les filatures 13/15 d.

Voici le prix des soies grèges sur la place de Nismes : Soies grèges de Nismes, 5/6, le kilogramme, 61 45 à 62 65 — — — — — 6/7, — 58 20 à 59 70 — — — — — d'Alais, 5/6, — 61 45 à 62 65

A Marseille, les transactions en soies se font toujours à des prix bien soutenus, mais en petit nombre à cause du pauvre approvisionnement du dépôt. La consommation a été, la semaine dernière, de trois balles Mestoup C. G. à 24 et 26 f. le demi-kilogramme, une balle Mestoup L. G. à 19 f. 25 c., deux balles Brousse C. G. à 17 f., cinq balles Brousse L. G. à 16 et 16 f. 50 c., quinze balles Ardassine à 9 f. 25 c., seize balles Perse à 9 f. 75 c. et 14 f. 75 f., une balle Royale à 28 f. 50 c. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles Diverses.

La Vigie de Dieppe publie un triste récit d'un coup de mer qui a coûté la vie à cinq personnes :

« Mardi dernier, à la marée de la nuit, le lougre l'Automne, armateurs MM. Morisse et Blondel, est entré dans notre port, arrivant de Terre-Neuve. Ce navire n'était pas attendu à Dieppe ; c'est à la suite d'un sinistre qu'il s'est vu forcé de relâcher dans son port d'armement. Voici les détails que nous avons recueillis sur cet événement.

« L'Automne avait quitté le banc de Terre-Neuve le 28 août et faisait route à destination de Bordeaux. Dès les premiers jours de sa traversée, une tempête assaillit le navire, et ce fut le 3 septembre, par 44° 50' latitude nord et 42° 20' longitude ouest, qu'un ouragan faillit causer la perte totale du navire. Depuis sept heures du matin jusqu'à une heure après midi, le vent souffla du S.-S.-E. Le capitaine ayant fait monter l'équipage sur le pont, pour alléger le navire, on jeta à l'eau toutes les fascières d'huile qui étaient attachées à l'arrière. A dix heures, toute la voilure était enfoncée, et il était impossible de mettre à la cape. L'Automne subissait alors les plus terribles coups de mer ; un surtout le prit par la banche d'arrière, couvrit tout le navire incliné, enleva le capitaine et quatre hommes, et balaya ce qui restait de fascières sur le pont. Le reste de l'équipage, cramponné ou attaché à divers appareils, avait pu résister à la lame ; mais la plupart des hommes avaient des contusions, et, la tourmente continuant, leurs souffrances furent horribles : ils se croyaient à chaque seconde menacés de la mort, et la vue de leur désastre les glaçait d'effroi.

« Le mât de tape-cul était cassé, les pavois enlevés ; la cuisine avait tourné sur elle-même ; la chaloupe avait avancé de deux pieds sur le pont, et l'étrave enfoncée était rentrée de deux pouces ; une porte de la chambre avait été arrachée et les gonds cassés. C'est là qu'était cramponné le capitaine Valois lorsqu'il fut enlevé à la mer.

« La chambre était pleine d'eau ; cependant le saleur voulut y pénétrer. Il y trouva un prélat et un sac à clous ; le prélat fut cloué sur le capot de chambre et mit fin à l'inondation. Sans cette précaution, le navire était submergé ; il commençait alors à couler de l'arrière. A deux heures, la tourmente cessa. Alors les matelots sentirent renaître leur courage et cherchèrent à réparer leurs forces anéanties par la fatigue et le désespoir.

« Des quatorze hommes embarqués à bord de l'Automne, neuf se retrouvèrent. L'infortuné capitaine, au milieu des vagues, avait pu saisir un bout de filin qui était à la traîne. Dès lors on avait cherché à le secourir, mais tous les efforts furent impuissants. Le maître avait voulu se jeter à la nage ; l'équipage l'avait retenu dans la crainte qu'il ne pérît inutilement : sa conservation était précieuse pour ses compagnons. Leurs yeux étaient toujours fixés sur le capitaine disputant sa vie aux flots et tendant les mains vers eux. Ce déchirant spectacle dura plus d'une demi-heure. Quand ses forces furent épuisées, le malheureux disparut dans l'abîme. Les autres matelots enlevés par les pavois n'avaient pas reparu après leur immersion.

« A quatre heures, le navire fut mis à la cape et resta dans cet état toute la nuit. On s'occupa de réparer les pavois et de raccommoder la voilure en lambeaux. Dans cette triste perplexité, il fallut songer à la route qu'on suivrait ; on délibéra. Le maître et tout le reste de l'équipage furent unanimes pour se diriger sur Dieppe, la situation du navire paraissant l'exiger. Le temps favorisa le reste de cette traversée, rendue difficile par l'absence d'un navigateur expérimenté. Heureusement que dans l'équipage se trouvait un jeune homme, nommé Dumouchel, qui possédait quelques connaissances nautiques. Ses études furent d'un grand secours pour diriger le navire, et ses travaux ont eu une précision qui témoigne de ses heureuses dispositions. »

ASSOCIATION DU REPEAL.

Il est donné lecture d'une lettre du curé de paroisse du village d'Ahaveragh, qui a été momentanément rayé de la carte d'Irlande. Il exprime la contrition parfaite de ses fidèles, qui promettent de n'être pas turbulents, et il envoie de leur part une somme d'argent pour la rente du repeal. Cet acte de contrition sera inséré sur les procès-verbaux.

M. O'Connell se lève et dit : Je viens vous proposer d'adopter une résolution pour déclarer que l'association croit fermement qu'il n'y a rien à attendre d'une législature anglaise, et que les Irlandais ne doivent avoir confiance qu'en eux-mêmes. On a reconnu que les griefs du peuple irlandais étaient fondés, et personne n'a voulu y porter remède. Plus de trente membres irlandais, dans la session dernière, ont fait trop mollement peut-être le tableau des souffrances de l'Irlande ; mais enfin ils en ont dit assez pour que le peuple anglais prit en considération ces souffrances. La majorité de ces hommes n'était pas des repealers ; plusieurs étaient même des anti-repealers. Quelle attention a-t-on faite à ces réclamations ?

C'est à peine si elles ont été consignées aux procès-verbaux. C'est un parti pris de ne donner à l'Irlande aucune satisfaction. Les plaintes et les clameurs de trente-deux membres irlandais n'ont pas été entendues; elles se sont perdues dans les acclamations, dans les applaudissements qui saluaient en Angleterre un voyage royal à Eu, à Bruxelles ou ailleurs, et l'affaire en est restée là. (On applaudit.)

On n'a pas répondu à leurs arguments, on n'a pas discuté les griefs, et l'on n'a rien fait. Un tel état de choses est de nature à entraîner une séparation, il l'entraînera infailliblement s'il continue. On dit : le repeal est un démembrement du royaume. Cela n'est pas, et je puis donner l'assurance que tant que les personnes en qui l'Irlande a placé sa confiance vivront, il n'y a pas à redouter une séparation réelle. Le Spectator parlait récemment du cas où je viendrais à mourir, et assurément je ne doute pas que le malveillant rédacteur du Spectator ne désire ce moment. (Ecoutez!) Ce moment arrivera, la chose est certaine; mais je suis aussi sûr que de mon existence que, lorsque j'aurai cessé de vivre, une violente et sanglante séparation aura lieu, si, loin de soulager les misères de l'Irlande, on lui présente une perspective terrible, celle de chaînes rendues plus intolérables. (Applaudissements.) C'est dans les organes de la presse périodique qu'il faut étudier les symptômes de l'esprit public. La presse anglaise, après avoir épuisé ses absurdités, en emprunte à la presse française. Le Times a publié un article du Journal des Débats sur l'agitation en Irlande. (Ecoutez!) J'espère que la presse libérale insérera cet article pour donner à rire au peuple, qui pourra le lire à son tour. (Ecoutez!) On dirait ces réflexions dictées par l'éditeur du Standard. L'intervention de la France entre les parties contentieuses pouvait paraître quelque chose de curieux jusqu'à ce que l'on sût par le Journal des Débats que l'on craignait, en cas d'adoption du repeal, que l'Angleterre ne devint une puissance de 3^e classe. (On rit.) Voilà la première fois que j'entends des Français exprimer autant de sollicitude pour la force et la puissance de l'Angleterre. Tout ce que je puis dire, c'est ceci : Bien obligé, monsieur le Français! (On rit.) Mais il faut que je vous mette dans le secret.

M. O'Connell explique ici, en des termes que les lois de septembre nous ordonnent de modifier, son opinion sur la source où le Journal des Débats puise ses inspirations.

Le Journal des Débats, dit-il, reçoit sur les deniers publics une allocation. Je connais assez la corruption qui existe en France pour supposer que le Journal des Débats exprime une opinion qui lui est dictée. A l'appui de mon assertion sur les influences de la corruption, je vous raconterai une anecdote que je tiens d'un membre du cabinet de l'ancien gouvernement français.

A l'époque où Carnot était l'un des directeurs du pouvoir exécutif de France, on lui soumit le projet d'invasion de l'Angleterre et de l'Irlande; c'était lui qui avait tracé les plans des grandes campagnes de la France en Italie, en Allemagne, en Hollande. On disait de cet homme qu'il organisait la victoire. Il y a dans la vie de cet homme un singulier contraste. Au commencement de la révolution, il avait 300 liv. st. par an, et, bien que sa position dans l'état lui donnât le contrôle sur d'énormes revenus, il n'aurait pu puiser tout ce qu'il aurait voulu, telle était son intégrité incorruptible, qu'à sa sortie du ministère il fut forcé de vendre 100 liv. par an pour payer ses dettes.

Carnot donc disposa le plan d'invasion, il désigna, avec ce génie militaire qui le distinguait, tous les points où devaient être faites des attaques réelles ou simulées. Il importait que ce plan demeurât secret. Carnot le communiqua seulement à deux membres du Directoire, ayant la certitude de le faire adopter par la majorité sur les cinq : trois semaines après la minute du plan était dans les mains du ministère anglais. (Applaudissements.) Charles II fut autrefois à la solde de la France, il reçut de l'or français, il prit du service en France; mais je crois qu'en ce moment l'or de l'Angleterre pourrait bien aller en France. (On rit.)

M. O'Connell, qui tient à la main le numéro du Times, commente l'article du Journal des Débats phrase par phrase, provoquant, à diverses reprises, l'hilarité de l'assemblée. Les Débats m'ont représenté dans la position de Frankenstein, effrayé lui-même par le monstre auquel il avait donné la vie. Ceci se trouve à la fin de l'article, mais au début il est dit que le discours de la reine a eu pour effet de paralyser entièrement l'agitation. Que d'absurdités! que de contradictions! Pour écrire de pareilles billevesées, ne faut-il pas être vendu? Ceci me rappelle Swift voulant se venger d'un homme qui l'avait attaqué dans un almanach publié encore aujourd'hui sous le titre de Moore's almanac. Cet homme, du nom de Partridge, avait l'habitude de prédire toute sorte d'événements dans son almanach. Swift usa du même procédé; il prédit que Partridge mourrait le 17 mars. Le jour venu, une foule immense s'assemble autour de la maison mortuaire, et bien que Partridge se montrât au balcon, personne ne voulait croire que ce fût lui. Pour prouver son existence, il prit le parti d'écrire à Swift. « Je vous tiens, dit le malicieux doyen; vous êtes mort, mon cher, car il n'est personne au monde qui puisse écrire de pareilles absurdités. » (Hilarité générale.) Je dis à l'éditeur des Débats que pour écrire des non-sens semblables il faut que ces non-sens soient payés. Ce cher éditeur ajoute qu'il n'y a plus de meetings et que j'ai perdu la confiance du peuple. Le peuple a une drôle de manière de prouver qu'il n'a plus confiance en moi.

Quant au discours de la reine, quoique l'éditeur sache parfaitement qu'il était le discours du ministère, je ne crains pas de dire que si la reine elle-même déclarait que le mouvement du repeal ne doit pas continuer, malgré mon respect et toute ma vénération pour elle, cette déclaration ne m'empêcherait pas de suivre ma marche, et je sais très-bien qu'elle n'arrêterait pas un seul instant la marche du peuple irlandais. (On applaudit.)

Le peuple irlandais sera soumis et fidèle comme il l'a toujours été. Il sera fidèle et dévoué à la reine Victoria, n'importe de quelle manière elle le traitera; mais le peuple irlandais ne sacrifiera jamais la patrie et ses droits constitutionnels à aucun monarque sur la terre. (Applaudissements.)

L'éditeur des Débats qualifie le repeal de rêve insensé. Rame-nant cet éditeur à la France, je lui demanderai s'il y a vingt ans il n'aurait pas traité de rêve insensé l'idée que Louis-Philippe siégerait un jour sur le trône de France!

(Ici encore nous sommes obligés de modifier et de supprimer.)

Trois grandes garanties étaient assurées à la France par la charte : la liberté de l'enseignement, la liberté de la presse, le jury. Ces garanties ont-elles été exactement respectées?

M. O'Connell termine ainsi : Ce ne sont pas les préparatifs militaires faits en Irlande, ce ne sont ni les briques dont on a revêtu les murailles, ni les meurtrières, ni les provisions entassées dans

les magasins qui m'effraient. Tout ce que je crains, c'est que l'impatience ne vous gagne, c'est que vous ne me laissiez pas le temps qui m'est nécessaire pour mûrir mes plans. Cette confiance que l'on prétend que j'ai perdue, je vous en demande la continuation, pas à faire un pas plus vite que je ne croirai devoir le faire. L'assemblée s'ajourne à lundi. (Times.)

BOURSE DE LYON.
Cours des valeurs industrielles.
Le 3 octobre 1843.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DEMIER PRIX PAIT.	COURS JOUR.
1,500	1,000	Eclairage par le gaz, Compagnie Ferrache		
523		Nouvelle émission		
1,000	700	Saint-Etienne	5,950	5,578
450	600	Grenoble	1,300	
500	750	Saône-et-Loire	1,100	
400	700	Dijon	783	
5,000	750	Trois villes du Midi	500	
1,740	600	Turin	120	
1,000		Montpellier	500	
1,000		Besançon	725	
1,000		Reims	490	
360	500	Metz	427	
500	500	Valence	773	
2	1,400	Mulhouse	550	
500	500	Saint-Chamond		
600	500	Bourges		
4,000	1,000	Nevers	1,000	
5,500	440	Venise		
400	500	Naples	1,000	
11,000	1,000	Moulin		
11,000	1,000	Mines de houille, Compagnie générale	468	
11,000	1,000	Union	350	
1,500	800	Société civile	400	
4,000		Grangotte et Culatte	760	
1,000	1,000	Côte-Thollière	523	
1,000		Compagnie générale des Tréfonds		
2,500		Compagnie des mines des Lites	500	
520	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie du Villars	400	
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles	400	
800	500	Société Lyon, des transp. Rh.-Saône	5,840	
154	5,000	Rhône supérieur		
200	10,000	Compagnie sur Saône p. marchandises		
4,500	1,000	Compagnie de l'Aigle	9,500	
450	2,000	Sur le Rhône	1,883	
500	2,000	de la Feuille	2,250	
220	2,000	du Palais-de-Justice	1,723	
1,800	1,000	de l'Île-Barbe	1,530	
6,000		et Gare du Vaise	580	
2,200	5,000	Canal de Givors	600	
240	5,000	Chemins de fer de Lyon à Saint-Etienne	650	
800		Moulins à vapeur de Perrache	4,500	
2,000	4,000	Fonderies et forges de la Loire et de l'Ardeche	20,000	
1,500		Banque de Lyon	5,500	
2,000	300	Omnia	800	
800	5,000	Société riveraine d'assurance	500	
400	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	4,500	
		Société des hauts-fourneaux d'Allevard	6,000	
		Chemins de fer d'Avignon		

Le gérant responsable, B. MURAT.

GAZ DE LYON. — RÉDUCTION DU PRIX.

Le directeur de la Compagnie du Gaz de Lyon s'empresse de prévenir les abonnés à ladite Compagnie que le chiffre de 3,000 becs prévu par son traité avec la ville ayant été atteint, une diminution d'un quart de centime par bec entier et par heure sur le prix du tarif aura lieu à dater du 1^{er} courant. Une réduction proportionnelle est applicable aux petits becs et à la vente du gaz par le compteur.

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.
Le samedi sept octobre 1843, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en bureau, tables, chaises, console, piano, commode, draps de lit, serviettes, nappes, etc. (3543)

Même étude.

Le lundi neuf octobre 1843, à dix heures du matin, sur l'avenue de Saxe, à l'angle de la rue de Sèze, quartier des Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères de meubles saisis, consistant en sept métiers à la Jacquard pour tisser le linge de table, un ourdissoir, deux rouets, un garde-manger, un poêle, etc. (3544)

Etude de M^e Jallamion, huissier à Lyon, place Montazel, n. 1.

Le samedi sept octobre mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en étaux, enclumes, soufflets de forge, outils et ustensiles de ménage. (4369)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N^o 10.

Avis aux Constructeurs.
A VENDRE A L'AMIABLE, PAR PARCELLES OU EN BLOC.

UN TERRAIN A BATIR
Admirablement situé sur le cours Morand, aux Brotteaux.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements et pour traiter, audit M^e Laval, dépositaire des conditions de la vente. (9660)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence. UNE BRANCHE DE COMMERCE
Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 45,000 fr., qui rapporte annuellement de 6 à 7,000 fr. On pourra s'en assurer en s'adressant audit M^e Niodet, notaire. (9915)

CHEMIN DE FER DE MARSEILLE A AVIGNON.

Le second dixième des actions du chemin de fer de Marseille à Avignon étant en recouvrement chez MM. Etienne Gautier, à Lyon; de Rothschild frères, à Paris; Brochier, receveur-général à Nismes; Roux de Fraissinet et C^e, à Marseille; MM. les actionnaires sont prévenus que ceux d'entre eux qui n'auront pas effectué leur versement de ce jour au quinze octobre seront, aux termes de l'article 13 des statuts, passibles de l'intérêt de cinq pour cent à dater dudit jour quinze octobre. (2210)

LE DIMANCHE 8 OCTOBRE ET JOURS SUIVANTS, VENTE

D'UN JOLI DOMAINE
en totalité ou en parties détachées
Situé à l'Île-d'Abeau, près de Bourgoin.

Ce domaine est de la contenance d'environ 15 hectares, dont 12 hectares environ en terres labourables et prairies, formant trois pièces assez rapprochées les unes des autres, et 3 trois hectares environ formant un clos, dans l'intérieur duquel se trouvent une vigne d'un grand produit, jardin, bosquets, jeu de boules, maison de maître, pavillon et bâtiments d'exploitation.

Ce dernier article peut être vendu séparément et joint le produit à l'agrément. La totalité de ce domaine offre un placement de fonds avantageux. Le détail sera fait au gré des acquéreurs, auxquels on accordera huit ans de terme pour les paiements. La vente aura lieu dans les bâtiments du domaine, ledit jour 8 octobre, par le ministère de MM. Alezina et Lebrun, propriétaires. (2204)

A vendre pour cause de départ. UN FONDS D'AUBERGE
DANS LE QUARTIER DE PERRACHE.

Il se compose de sept lits toujours occupés. S'adresser, pour les renseignements, chez M. Guillaume, épicer, rue Bourbon, 30. (160)

AVIS.
On a trouvé UNE MONTRE EN OR à Perrache, près de l'Abattoir. On peut la réclamer chez M. Juhenté, garde-champêtre à Caluire. (159)

Bureau d'Affaires et de Publicité de M. Barbollat, rue Mulet, 2.

A VENDRE. — UN FONDS DE CAFÉ pouvant faire un restaurant, situé dans un bon quartier. — Location très-moderée. — Prix : 5,500 fr.
A VENDRE A DES CONDITIONS TRÈS-AVANTAGEUSES. PLUSIEURS PROPRIÉTÉS à la ville et à la campagne.
A vendre pour se retirer des affaires. Plusieurs bons cafés, hôtels, restaurants, auberges, cabarets, traiteries, bains, pâtisseries, confiseurs, liquoristes, vinaigriers et liqueurs, merceries et boulangers.
AVIS. — On demande plusieurs associés ou commanditaires pour différentes industries.
— On demande plusieurs bonnes cuisinières pour bourgeois et restaurants, et des apprentis des deux sexes pour différentes professions.
— Plusieurs teneurs de livres, commis, cuisiniers, cochers, domestiques, garçons de peine, désirent se placer, ayant de très-bons renseignements.
S'adresser audit bureau d'affaires. (161)

THE COSMETIC NECESSARY.
Cet excellent cosmétique anglais, en rétablissant doucement l'équilibre de la circulation, entretient la peau fraîche et souple, et guérit radicalement les douleurs sciatiques, rhumatismales, courbatures et engorgements. (Voir le prospectus.)
Dépôts aux pharmacies des Terreaux, 15, des Célestins, de la rue Saint-Jean, 50, et chez tous les principaux pharmaciens et parfumeurs. (124)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACOIS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Châlon-sur-Saône, POUKCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (7814)

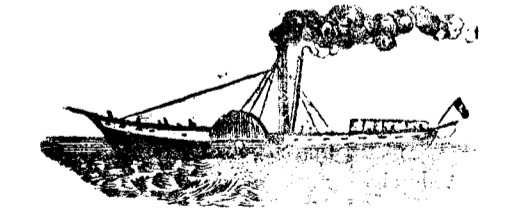
Jeunes Sourdes-Muettes.

On offre d'occuper dans une manufacture de jeunes sourdes-muettes de l'âge de treize à dix-huit ans. Le travail auquel elles seraient destinées n'a rien de pénible et ne demande que de l'assiduité, de la dextérité et une intelligence ordinaire. S'adresser, à Saint-Chamond (Loire), chez M. Barrié, place Notre-Dame, n. 27. (Affranchir.) (158)

GAZ ASTRAL.

Depuis le 1^{er} septembre, ce Gaz, qui est plus économique que l'huile, la chandelle et la bougie, se vend chez les principaux épiciers de la ville et des faubourgs à 1 fr. 10 c. le litre. (2194)

SERVICE SPÉCIAL ENTRE LYON ET VALENCE.



LES PAPIN,
bateaux à vapeur à basse pression,
PARTENT TOUS LES JOURS,
A 10 HEURES 1/2 DU MATIN,
POUR VALENCE ET LES PORTS DU LITTORAL.
Bureaux : port des Cordeliers, 59. (7476)

DU 2 AU 10 OCTOBRE INCLUSIVEMENT
LE CYGNE
PARTIRA POUR
MACON CHALON
TOUS LES JOURS PAIRS
à SEPT heures du matin. (7145)

SEUL DÉPOT

A Lyon, chez Mme veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, 7, DES ARTICLES RENOMMÉS DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

- L'EAU DORÉE**, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.
- LA POMMADE GRECQUE**, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.
- L'ÉPILATOIRE DU SÉRAL**, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.
- LA CRÈME DE TURQUIE**, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.
- L'EAU DE TURQUIE**, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.
- L'EAU ROSE DE LA COUR**, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage ans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (7098)

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxus ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.
Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.
Prix : 5 fr. le flacon.
S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23. (8150)

A DATER DU 1^{er} OCTOBRE,

L'AIGLE
PARTIRA
POUR CHALON
Tous les jours impairs à 7 heures du matin. (7309)
LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulallerie, 19.